



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RUE GUILLAUME COUSIN

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

Vu l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu le code de la route

Vu l'article 610-5 du code pénal,

Vu la demande écrite de Monsieur Décelier Vincent en date du 3 février 2025,

Considérant qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée d'un déménagement sis rue Guillaume Cousin à Pont-Audemer.

ARRÊTÉ

Article 1 : Monsieur Décelier Vincent est autorisé à stationner un véhicule « EMMAUS » à l'angle de la rue Guillaume Cousin et la rue Jean Jaurès à Pont-Audemer sur les places autorisées à Pont-Audemer, afin de procéder à un déménagement le mardi 4 février 2025 et le vendredi 7 février 2025.

Article 2 : La signalétique sera mise en place, avec copie de cet arrêté, par les services techniques communautaires, le lundi 3 février 2025 et le jeudi 6 février 2025.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, les services techniques communautaires et Monsieur Décelier Vincent sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification à l'intéressé.

Fait à Pont-Audemer, le 6 février 2025

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux

Richard DUCLOS

